



Conakry, le 20 JAN 2020 20.....

**MINISTRE DES PÊCHES,  
DE L'AQUACULTURE  
ET DE L'ECONOMIE MARITIME**

N° 038 /MPAEM/CAB/SG/CC/DN

*Le Ministre*

A  
Mesdames et Messieurs les  
responsables de :  
- CAOPA  
- CFFA CAPE  
- BROT FUR DIE WELT

**Objet.** Réponse à votre courrier

**Mesdames et messieurs,**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier en date du 12 décembre 2019 par lequel vous demandez à mon département « *d'ouvrir un dialogue avec les femmes et les pêcheurs expulsés de Kouléwondy afin de leur offrir une alternative crédible pour poursuivre leurs activités dans des conditions de travail décentes* ». Je vous remercie vivement pour l'intérêt ainsi accordé à ces communautés de pêcheurs qui sont la préoccupation essentielle de mon Département. C'est pourquoi, plusieurs investissements ont été réalisés par le Gouvernement afin d'améliorer les conditions de vie et de travail de ces communautés.

Concernant l'espace Kouléwondy, celui qui était occupé par les pêcheurs et fumeuses de poisson, posait d'énormes défis tant sécuritaires, hygiéniques que sociaux. D'un site essentiellement occupé par des pêcheurs, l'urbanisation anarchique avait conduit à l'installation sur le lieu de biens d'autres occupants dont les activités sortent du cadre légal. Eu égard et malgré cela, en 2012, lorsqu'une partie du terrain a été concédé (non vendu), à l'hôtel Noom par le Ministère de l'Habitat, mon Département a sollicité le maintien des pêcheurs, en attendant leur recasement. A cet effet, un projet de remblayage du côté Est du port de Teminetaye et la construction des infrastructures de traitements de poisson

pour les impactés a été initié. Ce projet tient compte du nombre de pêcheurs et fumeuses, non de celui des déguerpis, dans la mesure où plusieurs d'entre eux, exercent des activités non liées à la pêche et/ou sont sans activités.

Suite à ce processus de déguerpissement-relocalisation, un bâtiment se trouvant sur ce site et récemment libéré par une société de pêche, avait été squatté avec la complicité de certains résidents qui percevaient des loyers sur ces sites, sans aucun titre, droit ou autorisation. D'un centre de fumage et de pêche, cet espace a été transformé en un endroit risqué pour l'éducation des enfants. D'où la difficulté de cohabitation et l'urgence de trouver un site alternatif pour les vrais pêcheurs et fumeuses. Je ne saurais insister sur la persistance des bagarres, la création d'une zone de non droit avec toutes les conséquences pour les habitants et riverains soucieux de la quiétude sociale. Le déguerpissement serait essentiellement dû à l'existence de cet environnement malsain où se pratiquait d'activités non recommandables.

N'étant pas chargé du déguerpissement, encore moins responsable de la sécurité, mon Département se fait le devoir d'accompagner les pêcheurs et les fumeuses en toute responsabilité et conformément aux obligations internationales souscrites par le Guinée, tenant compte des contraintes de moyens et d'espace disponibles. C'est dans ce sens qu'avec le concours de partenaires, le Département recherche les meilleures options en vue de la relocalisation des déguerpis. En conséquence, je voudrais vous rassurer de ma disponibilité pour accompagner la communauté des pêcheurs pour continuer à exercer leurs activités dans les meilleures conditions.

Restant ouvert au dialogue et attentif aux préoccupations légitimes de la communauté, je vous prie, **Mesdames et Messieurs**, de recevoir mes salutations distinguées.



**Frédéric LOUA**